

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1253

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 948 de M. Aviragnet

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.